



COALITION
BURUNDAISE
DES DÉFENSEURS
DES DROITS DE
L'HOMME
CBDDH

**ÉTUDE POUR DOCUMENTER L'EXPERIENCE DES
FEMMES BURUNDAISES ENGAGEES DANS LE
MOUVEMENT DE CONTESTATION DE 2015
CONTRE LE TROISIEME MANDAT DU PRESIDENT
PIERRE NKURUNZIZA**



**Résumé du rapport
Février 2025**

Table des matières

I. INTRODUCTION GENERALE.....	1
1.1. Contexte	1
1.2. Objectif	1
1.3. Approche Méthodologique	1
II. FONDEMENTS JURIDIQUES DE L'ENGAGEMENT DES FEMMES DANS LE MOUVEMENT DE CONTESTATION CONTRE LE TROISIEME MANDAT	1
2.1. Consécration normative de la liberté de manifestation à l'échelle international	1
2.2. Consécration normative à l'échelle régionale	2
2.3. Consécration normative à l'échelle nationale :	2
III. REVUE DOCUMENTAIRE DE L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE TRANSFORMATION SOCIALE ET POLITIQUE AU BURUNDI	2
3.1. L'implication des femmes burundaises avant le mouvement de contestation 2015	2
3.1.1. Les femmes burundaises et la décolonisation	2
3.1.2. Les femmes et la lutte pour l'égalité des droits	2
3.1.3. Les femmes burundaises agissant pour la paix	2
3.2. L'implication des femmes burundaises pendant le mouvement de contestation 2015	3
3.2.1. Répression et échec des manifestations de rue.....	3
3.3. L'implication des femmes burundaises après le mouvement de contestation 2015	3
3.4. L'implication des femmes d'ailleurs dans les mouvements de contestation pacifiques3	
3.4.1. Cas des Printemps arabes, décembre 2010.....	3
3.4.2. Cas des négociations de paix au Libéria.....	4
IV. EXPERIENCES DES FEMMES BURUNDAISES IMPLIQUEES DANS LE MOUVEMENT DE CONTESTATION DE 2015	4
4.1. Contexte politique et motivations des femmes	4
4.2. Impact de l'Accord d'Arusha sur la mobilisation féminine	4
4.3. Mobilisation des ressources et organisation sociale	4
4.4. Solidarité féminine et réseaux de soutien.....	4
4.5. Formes d'engagement des femmes burundaises.....	5
4.5.1. Participation active aux manifestations.....	5
4.5.2. Appui logistique et humanitaire	5
4.5.3. Plaidoyer et rôle des syndicats dirigés par des femmes	5
4.5.4. Mobilisation numérique et engagement sur les réseaux sociaux	5
4.6. Obstacles et sacrifices	5
4.6.1. Violences spécifiques et répression ciblant les femmes.....	5
4.6.2. Sacrifices professionnels et familiaux.....	6
4.7. Impact et héritage de l'engagement féminin	6
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	6
5.1. Conclusion	6
5.2. Principales recommandations	6

I. Introduction générale

1.1. Contexte

La candidature du président Nkurunziza pour un troisième mandat en 2015, en violation de la Constitution et l'Accord d'Arusha, a déclenché de vastes manifestations pacifiques. Malgré leur marginalisation politique, les femmes burundaises ont joué un rôle clé dans ces manifestations, affrontant des risques et des défis considérables.

1.2. Objectif

L'étude vise à documenter et analyser l'engagement des femmes et son impact sur les dynamiques politiques et sociales du pays, tout en proposant des recommandations pour renforcer leur participation future.

1.3. Approche Méthodologique

L'étude adopte une approche mixte (quantitative et qualitative) à travers des questionnaires anonymes traduit en kirundi, des entretiens et des focus groups pour mieux comprendre les expériences et les voix des femmes.

II. Fondements juridiques de l'engagement des femmes dans le mouvement de contestation contre le troisième mandat



Photo1 : Marche pacifique de contestation des femmes dans la rue de Bujumbura

L'engagement des femmes burundaises dans le mouvement contre le troisième mandat repose sur une base juridique solide à la fois au niveau international, régional et national.

2.1. Consécration normative de la liberté de manifestation à l'échelle internationale

Sur le plan international, des textes comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et la Résolution 1325 de l'ONU reconnaissent la liberté de manifestation pacifique et la participation des femmes aux processus de paix et aux mouvements sociaux.

2.2. Consécration normative à l'échelle régionale

Au niveau régional, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et la Charte africaine de la démocratie soulignent la liberté de réunion pacifique et l'importance de la participation des femmes à la gestion des affaires publiques.

2.3. Consécration normative à l'échelle nationale :

Sur le plan national, l'Accord d'Arusha (2000) et la Constitution burundaise (2005) garantissent le droit à la participation publique. La loi No 1/28 (2013) encadre la liberté de manifestation publique et de réunion au Burundi (Art 1).

III. Revue documentaire de l'implication des femmes dans les processus de transformation sociale et politique au Burundi

3.1. L'implication des femmes burundaises avant le mouvement de contestation 2015

3.1.1. Les femmes burundaises et la décolonisation

La première résistance documentée des femmes burundaises remonte à 1955, lorsque les femmes de Buyenzi se sont opposées à une taxe imposée par les autorités coloniales belges sur les femmes non mariées. Les femmes ont joué un rôle central dans les efforts pour l'indépendance, menant à la création de l'Union Culturelle des Femmes Burundaises (UCFB) en 1960 et contribuant à la victoire électorale du parti UPRONA en 1961.

3.1.2. Les femmes et la lutte pour l'égalité des droits

Après l'indépendance, les femmes burundaises ont milité pour l'égalité des genres à travers des réformes juridiques. L'Union des Femmes Burundaises (UFB) a joué un rôle clé, aboutissant au Code des Personnes et de la Famille de 1980. Leur plaidoyer a conduit à la constitution démocratique de 1992 et à la création de l'AFJB, avec la révision du Code en 1993 comme avancée majeure contre les dispositions discriminatoires

3.1.3. Les femmes burundaises agissant pour la paix



Photo2 : Les femmes burundaises avec Nelson Mandela, médiateur dans les négociations inter burundais pour la paix à Arusha

Après l'assassinat du président Ndadaye en 1993 et la guerre civile qui a suivi, les femmes burundaises, menées par des intellectuelles urbaines, ont créé des associations pour la paix et la résolution des conflits. Le Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi (CAFOB), fondé en 1994, a protesté contre l'embargo de 1996 et plaidé pour la participation des femmes au processus de paix d'Arusha. Bien qu'elles aient été initialement exclues, les femmes ont obtenu le statut d'observatrices en 2000, et leurs efforts ont abouti

à un quota de 30 % de femmes dans les organes décisionnels inscrit dans la Constitution de 2005

3.2. L'implication des femmes burundaises pendant le mouvement de contestation 2015

S'inspirant de leur expérience dans le processus de paix d'Arusha, les femmes burundaises ont joué un rôle clé dans les manifestations de 2015 contre le troisième mandat du président Nkurunziza, en assurant l'organisation, la logistique et le plaidoyer. Malgré les représailles, elles ont dirigé des manifestations réussies et se sont ensuite tournées vers la consolidation de la paix et la défense des droits humains après le coup d'État manqué et la violente répression.

3.2.1. Répression et échec des manifestations de rue

Après la tentative de coup d'État du 13 mai 2015, la répression violente entraîne l'échec des manifestations pacifiques, aggravant la crise politique et éloignant les perspectives de paix au Burundi. Face à cette situation, les femmes réorientent leur lutte vers le rétablissement de la paix, comme lors du processus d'Arusha.

3.3. L'implication des femmes burundaises après le mouvement de contestation 2015



Photo 3 : Résilience des femmes en exil : des femmes burundaises réfugiées au Rwanda apprennent la couture grâce à l'appui de la Maison Shalom

À la suite de la crise politique et de l'échec de la médiation de la Communauté de l'Afrique de l'Est en 2018, les femmes réunies au sein du Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité (MFFPS) ont continué à plaider pour la paix, les droits des femmes et contre les violences sexuelles. En 2020, un nouveau mouvement des femmes burundaises dénommée : « Mouvement des Femmes et Filles Inamahoro », est apparu dans l'activisme féminin en se focalisant sur le plaidoyer pour le retour de la paix et la lutte contre les violences basées sur le genre au Burundi. De nouvelles initiatives de

femmes pour renforcer les capacités des femmes réfugiées et appuyer leur intégration économique et leur résilience se sont multipliées.

3.4. L'implication des femmes d'ailleurs dans les mouvements de contestation pacifiques

Les femmes dans le monde entier ont joué des rôles essentiels dans les mouvements politiques et de paix. Quelques exemples en témoignent, et des leçons peuvent ainsi être tirées pour le bénéfice des générations futures de femmes engagées.

3.4.1. Cas des Printemps arabes, décembre 2010

Pendant le Printemps arabe, les femmes ont joué un rôle clé dans les manifestations de rue et sur les réseaux sociaux, malgré les menaces et la violence. En Égypte, des filles ont défié les normes en restant sur la place Tahrir toute la nuit ; en Tunisie, les femmes ont diffusé des informations et ont mobiliser les masses sur les réseaux sociaux ; et au Yémen, des militantes comme la lauréate du prix Nobel Tawakkul Karman ont dirigé des manifestations.

3.4.2. Cas des négociations de paix au Libéria

Pendant la guerre civile au Libéria, la campagne des femmes "Liberia Mass Action for Peace", incluant une "grève du sexe" et des blocages physiques des sites de négociation, a réussi à faire pression sur les dirigeants pour qu'ils entament des pourparlers de paix, aboutissant à l'accord de paix de 2003.

IV. Expériences des femmes burundaises impliquées dans le mouvement de contestation de 2015

Les femmes burundaises ont joué un rôle clé dans le mouvement de contestation de 2015, s'opposant à la candidature du président Pierre Nkurunziza au 3^{ème} mandat, vue comme une violation de l'Accord d'Arusha de 2000.

4.1. Contexte politique et motivations des femmes

La population burundaise espérait une transition pacifique, mais la concentration de pouvoir sous Nkurunziza a provoqué un mécontentement croissant. Face à la perspective d'un troisième mandat illégal, les femmes se sont mobilisées pour défendre la paix et les droits humains, organisant des manifestations et participant aux négociations

4.2. Impact de l'Accord d'Arusha sur la mobilisation féminine

L'Accord d'Arusha avait initialement promis la stabilité et l'inclusion démocratique pour les Burundais. En 2015, la candidature de Nkurunziza à un troisième mandat a été perçue comme une trahison, surtout par les femmes qui considéraient l'accord comme un garant de leur sécurité et de celle de leurs familles. Elles défendaient non seulement la participation politique, mais aussi un contrat social représentant leurs espoirs pour un avenir stable et pacifique.

4.3. Mobilisation des ressources et organisation sociale

Malgré des ressources limitées, les femmes ont utilisé les réseaux sociaux, leur temps et leurs finances pour soutenir le mouvement, en apportant une aide logistique, en sensibilisant, en organisant et en offrant un soutien psychologique. Elles ont également mis en place des collectes discrètes pour les besoins essentiels, minimisant ainsi les risques de représailles.

4.4. Solidarité féminine et réseaux de soutien

La solidarité féminine a été cruciale pour le succès de la mobilisation, offrant un soutien matériel, émotionnel et psychologique. Cette unité, transcendant les différences politiques, a permis d'organiser les ressources, de subvenir aux besoins des familles et de maintenir la résilience du mouvement face à la répression.

4.5. Formes d'engagement des femmes burundaises

4.5.1. Participation active aux manifestations

Les femmes burundaises ont joué un rôle clé dans les manifestations de 2015 contre le troisième mandat illégal du président Nkurunziza. Leur présence visible, souvent avec des enfants sur le dos, symbolisait la résistance à l'injustice et un appel à la paix. Les femmes ont dirigé des manifestations majeures, notamment les 10 et 13 mai 2015, prenant en charge les processions à Bujumbura. Leur implication a apporté une profondeur émotionnelle au mouvement, attirant l'attention internationale et renforçant la légitimité des revendications populaires.

4.5.2. Appui logistique et humanitaire

Les femmes burundaises ont également organisé des distributions de nourriture et de médicaments et ont abrité des militants fuyant les autorités. Malgré une surveillance et une répression sévères, leur capacité à mobiliser des ressources a démontré leur force organisationnelle et leur dévouement à la cause.

4.5.3. Plaidoyer et rôle des syndicats dirigés par des femmes

Les femmes syndicalistes ont joué un rôle clé dans la mobilisation du soutien international pour les manifestations de 2015. Elles ont utilisé leurs positions pour faire pression sur le gouvernement, sensibiliser aux violations des droits humains au Burundi et présenter la lutte comme faisant partie d'une défense plus large des droits humains, augmentant ainsi le soutien extérieur.

4.5.4. Mobilisation numérique et engagement sur les réseaux sociaux

Les jeunes femmes, tant au Burundi qu'à l'étranger, ont joué un rôle vital dans la diffusion des informations sur les manifestations et la répression à travers les réseaux sociaux. Elles ont utilisé ces plateformes pour contourner la censure, partager des vidéos, des photos et des témoignages, et amplifier la visibilité du mouvement, démontrant ainsi le pouvoir des réseaux sociaux dans les manifestations pacifiques modernes.

4.6. Obstacles et sacrifices

4.6.1. Violences spécifiques et répression ciblant les femmes



Des femmes manifestantes dans les rues de Bujumbura violemment dispersées par la police à coups de bombes à gaz lacrymogènes et de canons à eau.

Lors des manifestations de 2015, les femmes l'ont fait face à une répression sévère et genrée, incluant des arrestations, des passages à tabac et des violences sexuelles. Malgré ces tentatives d'intimidation, la violence a renforcé leur détermination. Elles ont également enduré des menaces, du harcèlement et une pression psychologique, tout en faisant face à des attitudes patriarcales et à des structures de soutien limitées.

4.6.2. Sacrifices professionnels et familiaux

Les femmes du mouvement de protestation de 2015 ont fait de grands sacrifices personnels et professionnels, renonçant à des postes pour se consacrer à la cause. Beaucoup ont subi l'exil, la détention, la torture et des conditions précaires dans les camps de réfugiés. Les pressions familiales ont poussé certaines à retourner chez elles, bien que cela fût une question de survie pour leur pays.

4.7. Impact et héritage de l'engagement féminin

L'implication des femmes burundaises dans les manifestations de 2015 a laissé un héritage durable, inspirant la jeunesse et redéfinissant les rôles des femmes. Leur résilience et mobilisation pacifique sont désormais reconnues comme un exemple important, soulignant le rôle crucial des femmes dans la paix et la stabilité, et ouvrant la voie à une plus grande participation féminine dans les processus de paix, au Burundi et globalement.

V. Conclusion et recommandations

5.1. Conclusion

Les femmes ont participé aux manifestations de 2015 en se basant sur leur droit à la manifestation pacifique, faisant partie d'un mouvement mondial pour les droits des femmes. Leur rôle dans la défense de la justice, des droits humains et de la paix, ainsi que leur solidarité et leurs alliances internationales, ont transcendé les divisions politiques et ethniques. Malgré la répression, leur résilience a marqué le récit des manifestations et la lutte pour une meilleure gouvernance.

5.2. Principales recommandations

Pour éradiquer les barrières structurelles et autonomiser les femmes dans divers secteurs pour un progrès à long terme, il faut :

1. Assurer une représentation politique et institutionnelle égale des femmes basées sur la compétence à tous les niveaux de gouvernance.
2. Autonomiser les femmes par une éducation de qualité et la sensibilisation aux droits liés au genre et à la justice sociale dès le plus jeune âge.
3. Renforcer la solidarité et le plaidoyer des femmes en soutenant les organisations féminines et en partageant les expériences, y compris avec celles en exil.
4. Exploiter les plateformes numériques pour mobiliser du soutien, sensibiliser et amplifier les voix des femmes pour une meilleure coordination des campagnes.
5. Promouvoir l'indépendance financière des femmes par la formation et le soutien à l'entrepreneuriat pour leur permettre de participer activement à la vie publique.